La Commission d’enquête de l’ONU appelle à la « vigilance » sur le Burundi

ONU Info,Â 24 septembre 2021 Burundi : une Commission dâ€™enquÃªte de lâ€™ONU demande de maintenir la pression diplomatique La Commission dâ€™enquÃªte sur le Burundi a appelÃ© la communautÃ© internationale Ã Â«Â maintenir sa vigi sur la situation des droits humainsÂ Â» dans ce pays. Â«Â On ne peut malheureusement pas sâ€™appuyer sur la seule Commission nationale indÃ©pendante des droits de lâ€™homme dont lâ€™accrÃ©ditation au statut A est encourageante mais doit encore dÃ©montrer dans la pratique quâ€™elle est en mesure de fonctionner conformÃ©ment aux principes de ParisÂ Â», dÃ©clarÃ© le PrÃ©sident de la Commission Doudou DiÃ¨ne.

Pour ce faire, elle doit notamment se saisir dÃ©sormais de tous les cas de violations, y compris les plus sensibles, et cela mÃªme si elle exerce sa mission dans un contexte difficile et sensible qui nÃ©cessite plus que jamais une Commission nationale indÃ©pendante et opÃ©rationnelle. La Commission dâ€™enquÃªte recommande donc aux membres du Conseil des droits de lâ€™homme de se donner les moyens de suivre de prÃ¨s et de maniÃ¨re objective les dÃ©veloppements et la situation au Burundi par un mÃ©canisme international indÃ©pendant sous lâ€™Ã©gide des Nations Unies. Pour les enquÃªteu onusiens, il faut rompre le cycle de la violence au Burundi. Dâ€™autant que Â« le niveau dâ€™intolÃ©rance politique ne sâ€™e amÃ©liorÃ© au cours de ces cinq derniÃ¨res annÃ©es Â». Lâ€™obligation de protÃ©ger et de ne pas abandonner les Burunda le terrain, le nombre dâ€™incidents violents contre la population impliquant des Imbonerakure a certes diminuÃ© dans plusieurs provinces Ã la suite dâ€™ordres qui leur auraient Ã©tÃ© donnÃ©s Ã cet effet. Cependant, dans les rÃ©gions frontali celles qui ont Ã©tÃ© le thÃ©Ã¢tre dâ€™attaques armÃ©es, ils sont restÃ©s mobilisÃ©s par les autoritÃ©s pour assurer la sÃ©c notamment au sein des comitÃ©s mixtes de sÃ©curitÃ©. Ainsi, le 30 juin 2021, des forces de dÃ©fense ont reÃ§u lâ€™ordre Ã sâ€™appuyer sur les Â« mouvements politiques armÃ©s Â» afin de mettre hors dâ€™Ã©tat de nuire les bandes armÃ©es, reconnaissance quasi officielle du rÃ´le accordÃ© aux Imbonerakure comme supplÃ©tifs des forces de sÃ©curitÃ©. Ils ont donc continuÃ© leurs rondes nocturnes, souvent propices Ã des abus et des violences contre la population. Face Ã la persistance des abus et de la violence, les enquÃªteurs onusiens rappellent lâ€™obligation de protÃ©ger et de ne pas abandonner les Burundais. Il sâ€™agit ainsi de Â« mettre fin Ã lâ€™invisibilitÃ© et Ã lâ€™isolement de victimes, de pouvoir co leur donner une voix et permettre que leurs souffrances soient connues, reconnues et remÃ©diÃ©es Â». Mise Ã jour des facteurs de risque dâ€™atrocitÃ©s criminelles Dans ces conditions, la Commission espÃ¨re ainsi contribuer Ã ce quâ€™Ã terr principaux auteurs des crimes contre lâ€™humanitÃ© et des violations graves des droits de lâ€™homme puissent rÃ©pondre de actes et que justice soit rendue aux victimes. Câ€™est dans ce contexte que la Commission dâ€™enquÃªte a mis Ã jour son analyse des facteurs de risque dâ€™atrocitÃ©s criminelles, qui indique que les huit facteurs de risque communs perdurent, mÃªme si certains indicateurs ont Ã©voluÃ©. Par exemple, le facteur nÂ°2 relatif Ã lâ€™impunitÃ© pour les violations graves d droits de lâ€™homme, rÃ©centes et passÃ©es, et le facteur nÂ°3 liÃ© Ã la faiblesse gÃ©nÃ©rale des structures de lâ€™Ã‰ta systÃ¨me judiciaire ni impartial ni indÃ©pendant, sont des facteurs de risque structurels qui demeurent tels quels en lâ€™absence de rÃ©formes. Dans le mÃªme temps, lâ€™absence de facteurs attÃ©nuants (facteur nÂ°6) en raison de la ferm lâ€™espace dÃ©mocratique et du refus des autoritÃ©s de dialoguer et de coopÃ©rer sur les questions relatives aux droits de lâ€™homme reste trÃ¨s prÃ©occupante. Bujumbura prÃ´ne la coopÃ©ration, le dialogue, lâ€™assistance technique En rÃ©po tableau dÃ©crit par les enquÃªteurs onusiens, la dÃ©lÃ©gation burundaise note quâ€™aucun mÃ©canisme externe en matiÃ¨re promotion des droits de lâ€™homme nâ€™est opportun. Â« La meilleure voie passe impÃ©rativement par la coopÃ©ration, le dialogue, lâ€™assistance technique, et enfin le renforcement des capacitÃ©s des organes Å“uvrant dans le domaine des droits humains Â», a affirmÃ© lâ€™Ambassadeur RÃ©novat Tabu. Pour le ReprÃ©sentant permanent du Burundi auprÃ¨s de lâ€™O GenÃ¨ve, son pays dispose en outre de plusieurs institutions ou cadres institutionnels trÃ¨s opÃ©rationnels, notamment la Commission nationale indÃ©pendante des droits de lâ€™homme (CNIDH) qui vient de recouvrer son statut A, gage dâ€™indÃ©pendance. Par ailleurs, le PrÃ©sident Ã‰variste Ndayishimiye a instaurÃ© le dialogue permanent avec des membr la sociÃ©tÃ© civile et des leaders religieux pour promouvoir la paix, la sÃ©curitÃ©, la stabilitÃ©, la rÃ©conciliation et le dÃ©veloppement. En outre, plus de 5.000 prisonniers ont bÃ©nÃ©ficiÃ© de la grÃ¢ce prÃ©sidentielle au dÃ©but de cette annÃ© Pour Bujumbura, il sâ€™agit lÃ , de Â« plusieurs facteurs et signaux positifs, reconnus par la communautÃ© internationale Â», d doivent pousser Â« le Conseil des droits de lâ€™homme Ã laisser le Burundi sâ€™occuper de son dÃ©veloppement harmonieu celui de son peuple Â».

Â

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});